Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le
ID : 029-212900732-20260106-2026D003-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUIMAËC

Délibération n° 2026D0003

Demande de subvention auprès de Morlaix Communauté au titre du maintien du commerce en milieu rural pour le projet d'acquisition des murs de la boulangerie, bar-tabac

L'an deux mille vingt-six, le 06 janvier à 19 heures
Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAËC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de GUIMAËC.
Date de convocation : 30/12/2025
Présents : Pierre LE GOFF, André NEDELEC, Stéphane BOUGET, Alain TIRILLY, Jérémy LAINÉ, Sylvie RICOU, Sébastien BOUGET, Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Loïc GOUTTEQUILLET, Maryannick PENN, Joël ABRASSART, Yvonne ARZIC-PENIL, Catherine BARON
Absents/Excusés : Nathalie DOUVENOT-KERVARREC, Geneviève DENIS-KERANFORN (pouvoir à Stéphane BOUGET)
Secrétaire de séance : Catherine BARON
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13 Votants : 13 Procurations : 1

Rapporteur : M. Pierre LE GOFF, Maire

Le maire expose à l'assemblée que Morlaix Communauté propose une aide aux communes dans le cadre de l'installation ou le maintien du commerce en milieu rural. Les projets d'investissements immobiliers d'un montant supérieur à 100 000€

Dépenses		**Recettes**		
Postes	Montant (€)	Financeurs	Montant (€)	%
Acquisition (hors taxes et frais de notaire)	123 000€	Morlaix Communauté	50 000€	18.73
Rénovation de la toiture	144 000€			
		Autofinancement	217 000	81.27
Total	**267 000€**	**Total**	**267 000€**	**100%**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'ACCEPTER le plan de financement prévisionnel relatif à cette opération.
D'AUTORISER le maire ou son représentant à solliciter auprès de Morlaix Communauté l'aide de 50 000€ au titre du maintien du commerce en milieu rural pour le projet d'acquisition des murs de la boulangerie, bar-tabac.

Fait et délibéré, à GUIMAËC, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Maire,
Pierre LE GOFF